



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 4 AVRIL 2024 À 18H45

Projets de règlement 712-37-2024

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

1- RÈGLEMENT 712-37-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATIONS ACCESSOIRES (UHA)
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **4 avril 2024 à 18h45**, à la salle Simon Lacoste, située à l'hôtel de ville de Saint-Amable, au 575 rue Principale.
3. L'objet du règlement **712-37-2024** est :
 - d'ajouter les usages « Unité d'habitation accessoire attachée (UHAA) » et « Unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) » ainsi que de définir les conditions pour les exercer.
4. Le projet de règlement **712-37-2024** ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h15, et le vendredi de 8h à 13h, au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville de Saint-Amable, situé au 575 rue Principale, ou au www.st-amable.qc.ca (section « Règlements municipaux – Projets de règlement) ou en communiquant avec la Direction du greffe par courriel à greffe@st-amable.qc.ca en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Saint-Amable, ce 20^e jour de mars 2024.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint